

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 - Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 - FAX (228) 21-61-07 - LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française ..... 150 frs Etranger : Port en sus ..... Les numéros spéciaux ..... 200 frs					

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME**

### SOMMAIRE

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demandes d'immatriculation et de bornage)

#### Avis de demandes d'Immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique)

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de droit moderne de première instance de Lomé, Tsévié, Kozah, Laes, Golfe, Zio, Agou.

Suivant réquisition, n° 16210 déposée le 1<sup>er</sup>-10-1993, M. Konlambigue Pikabé profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé II, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 24 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom

de Avéta et borné au nord par la collectivité Koulelor, au sud par la route de Djagblé, à l'est par la route de Kpomé et à l'ouest par la route Avéta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16211 déposée le 1<sup>er</sup>-10-1993, M. Konlambigue Pikabé profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé II, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 ha 49 a 57 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Zogbla Kopé et borné au nord par Agbassa Esse, au sud par Agbassa Esse, à l'est par Dick Semekono et à l'ouest par Ahonda Semekono et la propriété Bosro Soka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16212 déposée le 1<sup>er</sup>-10-1993, M. DENANYOH Messan Komlavi profession de Docteur Microbiologiste, demeurant et domicilié à 26 bis, rue

Koudayé Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé- Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 6, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16213 déposée le 05-10-1993, M. Kpomblékou Vovoti Mawulé, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à Lomé- Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi - Batomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 856, à l'est par le lot n° 865 et à l'ouest par le lot n° 863.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16214 déposée le 05-10-1993, Mme Radji Sabi Abeni, née Salami profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Bè- Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E22 et borné au nord par le lot n° 588, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 591 et à l'ouest par le lot n° 587.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16215 déposée le 06-10-1993, M. Bawubadi K. Mangamana profession de Chirurgien Dentiste, demeurant et domicilié à Totsi - Cacaveli majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 95, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par le lot n° 101.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16216 déposée le 08-10-1993, M. Adzoyi Koffi Eli, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé - Dzidzolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 05 a 88 ca situé à Noèpé, préfecture du Zio et borné au nord par une route Noèpé- Mission Tové, au sud par la collectivité Tsikponou, à l'est et à l'ouest par la propriété KOSSADE Abuneké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16217 déposée le 11-10-1993, M. MENSAH Komla Kwessi Hubert profession de Ingénieur des Travaux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 71 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Abovev et borné au nord par le lot n° 135, au sud par le lot n° 9 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le TF n° 16648 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16218 déposée le 11-10-1993, Mme MENSAH Ablavi, épouse Koffi Kouakou profession de Sage-Femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Abidjan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 8 a 35 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le Boulevard Malfakassa, au sud par le lot n°4 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16219 déposée le 12-10-1993, M. Bilanté Madjibida profession de Chef du personnel, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 73 ca situé à Pya, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Toouda et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest, par les collectivités Alawi et Kougbaou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16220 déposée le 12-10-1993, M. Gunn Edoé profession de Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n°1174, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n°1173 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16221 déposée le 13-10-1993, Mme Levenson Ablavi Agnès profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 97 ca situé à Lomé- Wuiti, commune de Lomé

et borné au nord, au sud et à l'est par des lots non identifiés, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16222 déposée le 13-10-1993, M. HOFFER Kowouvi profession de Directeur Général de l'entreprise SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Bd de Zio, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 27 ca situé à Afanyangan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévézogbé et borné au nord par la propriété Lassey, au sud par la route Amenyan - Afanyan à l'est par la propriété Abotsi Séméglo et à l'ouest par la propriété Eklou Attisso Aglamey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16223 déposée le 13-10-1993, M. HOFFER Kowouvi profession de Directeur Général de l'entreprise SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Bd de Zio, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 00 ca situé à Afanyan-Gbléta, préfecture des Lacs connu sous le nom de Gnèkonakpoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Koutremon Djossou Akpan et au sud par la route Amégnran - Afanyangan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16224 déposée le 13-10-1993, M. HOFFER Kowouvi profession de Directeur Général de l'entreprise SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Bd du Zio, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 33 ca situé à

Afanyangan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévezogbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Eklou Attisso Aglamey, au sud par la propriété Attisso Aglamey et la route Amenyran-Afanyan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16225 déposée le 14-10-1993, M. Soulémana Sahidou, profession de Pharmacien Chef, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 53 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par la route Lomé- kpalimé, au sud par le lot n° 640 bis, à l'est par les lots n°s 637 et 638 et à l'ouest par les lots n°s 641 et 642.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16226 déposée le 14 octobre 1993, M. Gnassounou-Akpa Sémanou Kokouvi Sylvain, profession de commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Nyékonakpè 11, rue de Togoville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la Société de Commerce de Bétail (SOCOBE) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 54 a 97 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fidoukpui et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité LANZO et à l'ouest par la collectivité Agoukla Dra.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SOCOBE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16227 déposée le 15 octobre 1993, M. BEDU Mensa Yawo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Awatamé et borné au nord et à l'ouest par Badabor Thomas, au sud et à l'est par la propriété Agbofoati, Tonou Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16228 déposée le 15 octobre 1993, M. Akllassou Moleme, profession de secrétaire du chef Akllassou, demeurant et domicilié à Bè-Amoutivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Lomé-Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Fiokomé et borné au nord par la rue lagunaire de Bè, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par le lot N° 135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16229 déposée le 19 octobre 1993, M. Tomety Koffi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié au Cameroun de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74 ha 35 a 02 ca situé à Tsévié Bolou-Klokpoe, préfecture du Zio connu sous le nom de Bolou-Klokpoe Avélébé, et borné au nord par la propriété Kpodo Agbessi, au sud aux propriétés Degbo. Eli Agbozo Xenou et Ogamo Bagnah, à l'est aux propriétés Toubla Kodjo Akpali, Kpodo Agbessi et Mawuena Koffi, à l'ouest aux propriétés Logo Atitso Akpoto Wouassi et Logan Ewoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16230 déposée le 20 octobre 1993, Mme Foly Ayoto épouse Tindano, profession inspectrice

d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 42 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin- Hédzranawoé et borné au nord par le lot N° 16, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 16231 déposée le 20 octobre 1993, M. Afanou Kodjo Digoh, profession mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 11 a 29 ca situé à Agou-Assahoun, sous-préfecture d'Agou connu sous le nom de Assahoun Fiagbé et borné au nord par la propriété Ati Kodjo Amenyo, au sud par la propriété Ati Kodjo Amenyo, à l'est par la route Agou-Gare, Assahoun Fiagbé et la propriété Ati Kodjo Amenyo et à l'ouest par un ravin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 16232 déposée le 20 octobre 1993, M. Afanou Kodjo Digoh profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 88 a 77 ca situé à Agou-Assahoun sous préfecture d'Agou connu sous le nom de Assahoun-Fiagbé et borné au nord par la propriété Ludu Klutsè Ahligba, au sud par la propriété Ludu Klutsè Ahligba, à l'est par la route Agou-gare Assahoun Fiagbé et à l'est par un ravin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 16233 déposée le 20 octobre 1993, M. Afanou Kodjo Digoh profession de mécanographe,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 52 a 69 ca situé à Agou-Assahoun sous préfecture d'Agou connu sous le nom de Assahoun-Fiagbé et borné au nord par la propriété Amégavi Koku, au sud par la propriété Akpa Koffi, à l'est par un ravin ruisseau Tsidzè et la propriété Agbitsa Koffi et à l'ouest par la collectivité Ludu klutsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16234 déposée le 20 octobre 1993, M. Afanou Kodjo Digoh, profession mécanographe demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 25 a 18 ca situé à Agou-Assahoun, sous préfecture d'Agou connu sous le nom d'Agou-Assahoun-Fiagbé et borné au nord par la propriété DIDI Kossivi, au sud par la propriété Légba Emile, à l'est par les propriétés Kutékpo Kodjo et Ati Kodjo Amenya et à l'ouest par la route Assahoun Fiagbé Alayémé et les propriétés Amékulafe Kokuvi et Ati Kodjo Amenya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16235 déposée le 21 octobre 1993, M. Gbone Komlan, profession agent à la BOAD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier de 3 a 71 ca situé à Lomé-Allaç, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots nos 1231 et 1232, au sud par le lot n° 1225, à l'est par les lots nos 1226 et 1233 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16236 déposée le 26 octobre 1993, M. Assogba Messan Yawo, profession agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier de 6 a 23 ca situé à Lomé Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 4 bis, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16237 déposée le 26 octobre 1993, M. Nouméohie Akouété, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Cébévito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 564, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 556 et à l'ouest par le lot n° 554.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16238 déposée le 02 novembre 1993, Mme Djossouvi Ayaba Madjé, épouse DADZIE profession, d'inspectrice des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier de 6 a 02 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1269, au sud par le lot n° 1267, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1262.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16239 déposée le 02 novembre 1993, M. Mawuvi Kassabané, profession de chauffeur au PTT, demeurant et domicilié à Lomé Maman N'Danida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 02 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'danida et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 679, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 682.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16240 déposée le 02 novembre 1993, M. Hoffer Kowouvi profession de directeur général de SAGEFI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Boulevard du Zio, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 67 ca situé à Afanyagan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévézogbé et borné au nord par la propriété de la collectivité Kuissodé, au sud, à l'est et à l'ouest par le surplus de la propriété de la collectivité Kuissodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16241 déposée le 02 novembre 1993, Mme Djergou Afiavi, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 20 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 252, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 250 et à l'ouest par le surplus du lot n° 251.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16242 déposée le 02 novembre 1993, M. Pékélé Egom Tchala, profession de sous-brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 01 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord-est au lot n° 47, au sud-est au lot n° 50, au sud-ouest à une rue en projet de 12 m au nord-ouest et au lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Conservateur de la propriété foncière*  
**Germain Kelleba BALLEBAKO**

## AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 04 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 53 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 5 dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant colonel Mémène Séyi Kériké, Directeur de la Sûreté Nationale demeurant à Lomé, suivant réquisition du 08 avril 1988, n° 13571.

Le mercredi 20 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2067, au sud par une ruelle, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2059 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dovi Adjévi, entrepreneur, demeurant à Lomé Lom' Nava suivant réquisition du 09 août 1989, n° 14372.

Le vendredi 15 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 20 a 92 ca, connu sous le nom de Atiéguou et borné au nord par le sieur Esse Ayi, au sud par la Foire internationale Togo 2000, à l'est par la propriété Edé Mamavi, et à l'ouest par la propriété

Akamegni Adzamanyi dont l'immatriculation a été demandée par Mme veuve Akué Adjoa, née Akoto, revendeuse demeurant à Lomé Bè, rue St Michel - Tél 21-13-94 suivant réquisition du 13 avril 1990, n° 14755.

Le vendredi 08 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 04 a 85 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 66 au sud par le lot n° 62, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par le lot n° 65 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adadé Ayélé épouse Kouassi, revendeuse demeurant à Lomé suivant réquisition du 2 octobre 1990, n° 15026.

Le jeudi 07 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 08 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1898, à l'est par le lot n° 1904, et à l'ouest par le lot n° 1902 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Folly Kueviakoé Aho, agent de la UAC-TOGO, demeurant à Lomé s/c de M. Lawson Kali Laté, dessinateur de la DCNC en retraite à Lomé suivant réquisition du 19 décembre 1990, n° 15147.

Le mardi 12 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aképé, Sous-Préfecture de l'Avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 ha 50 a 99 ca, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord par la collectivité Ahama, au sud par les collectivités Tengué Adjivonou et Kloklotsou, à l'est par les collectivités Aziagba, et à l'ouest par la route Aképédo dont l'immatriculation a été demandée par M. R.P. Yéma Kossi Assogba, président de l'Ordre des Frères Mineurs Franciscains du Togo suivant réquisition du 12 février 1991, n° 15245.

Le vendredi 22 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 40 a 76 ca, connu sous le nom de Apédokoé Agokpanou et borné au nord par la propriété Homeku Kodjokpui, au sud par la collectivité Amouzuvu, à l'est par les propriétés Homeku Kodjokpui et Ahiahonou Kpétsi, et à l'ouest par la propriété Akpama Dzoho et la collectivité Dzivon dont l'immatriculation a été demandée par la dame Hodogbé Akpé Sika, revendeuse de tissus au grand marché, demeurant à Lomé. Tél 21-15-47 suivant réquisition du 13 mai 1991, n° 15371.

Le mercredi 06 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 15 a 12 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots 801 et 802, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 797, et à l'ouest par le lot n° 794 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Yanda Lati, commerçante, demeurant à Lomé représentée par son père M. Yanda Bouraïma Oboudé, commerçant à Lomé. Tél 21-11-69/21-66-19 suivant réquisition du 28 octobre 1991, n° 15606.

Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, Préfecture de Sio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 96 a 69 ca, connu sous le nom de Logomé et borné au nord par la propriété Ayité Gablam Halo, au sud par la collectivité Atila Adjrakou Koffi, à l'est par la propriété Kowou Landjio, et à l'ouest par Agbodjalou Kpétigo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Satreh Kokou Paul, vagemestre à la B.T.D., demeurant à Lomé-Nyékouakpoè. Tél 21-36-41/42 suivant réquisition du 06 janvier 1992, n° 15686.

Le lundi 25 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Agoényivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 04 a 98 ca, et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 39, à l'est par le lot n° 49, et à l'ouest par le lot n° 47 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Esso Amizétou sage-femme, demeurant à Kara s/c de M. Djobo Atcha-Bao, directeur général des Impôts et des Domaines Lomé suivant réquisition du 14 janvier 1992, n° 15698.

Le jeudi 21 octobre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 04 a 78 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 2, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6, et à l'ouest par le lot n° 4 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Souley Arba, commerçant demeurant à Lomé 18 avenue Maman N'Danida. Tél : 21-03-04 suivant réquisition du 23 janvier 1992, n° 15722.

Le mercredi 08 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného-Sigbéhoué, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 23 a 33 ca, connu sous le nom de Aboudoukpogomé et borné au nord par la route d'Aného-Agoégan, au sud et à l'est

par un terrain marécageux, à l'ouest par la collectivité Ajavon dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon P. Amah, propriétaire demeurant et domicilié à Aného-Apounoukpa s/c de M. Ayayi P. Ajavon, Brasserie du Bénin (route d'Atakpamé) suivant réquisition du 02 juillet 1984, n° 11597.

Le Vendredi 10 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance de 01 a 90 ca, connu sous le nom de Anfamé et borné au nord-ouest par le TF n° 6738 RT, au sud par une rue en projet, à l'est par la collectivité Gbogbodo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Assiongbo Ayi Sitou, chef comptable, demeurant à Lomé Akodessewa s/c de M. Anani Missayebou RNET Lomé suivant réquisition du 14 septembre 1987, n° 13227.

Le mercredi 08 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 04 a 76 ca, et borné au nord par le lot n° 3, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 4, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ananou Komlanvi N' Bouké, déclarant en douanes à la société CGB demeurant à Agoè-Nyivé, 3, rue du Commissaire. Tél : 21-71-26 suivant réquisition du 28 août 1989, n° 14404.

Le jeudi 23 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 05 a 96 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 105, à l'est par le lot n° 115, et à l'ouest par le lot n° 113 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assogba Agossou, employé de banque à L' UTB demeurant à Lomé s/c M. Séwavi Adjetej, notaire à Lomé suivant réquisition du 15 décembre 1989, n° 14593.

Le jeudi 16 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsigan, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 07 a 13 ca, connu sous le nom de Aflao Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1000, à l'est par le lot n° 1010, et à l'ouest par le lot n° 1008 dont l'immatriculation a été demandée par M. Gorowe Tchayaou Sabi, ingénieur informaticien demeurant à Lomé suivant réquisition du 10 - 07 - 1990, n° 14894.

Le mercredi 15 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 03 a 42 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un lot non identifié, au sud par le T.F. n° 985 R.T., à l'est par une rue non dénommée et un lot non identifié, et à l'ouest par la collectivité Mikosse dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Gblomatsi Afi Mawuko, revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti s/c M. Azanlekor Kangni, Tél 21-50-02 suivant réquisition du 31 octobre 1990, n° 15075.

Le mardi 28 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 08 a 01 ca, et borné au nord par une route de 50 m, au sud par le lot n° 104, à l'est par le lot n° 106, et à l'ouest par le lot n° 102 dont l'immatriculation a été demandée par M. Beguem N'Djaghame, professeur demeurant à Lomé-Totsi gblinkomé s/c de M. Nikabou Gbati Lomé-Totsi bar Carrefour de l'amitié suivant réquisition du 04 janvier 1991, n° 15182.

Le mercredi 29 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 06 a 03 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 461, au sud par le lot n° 465, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 463 dont l'immatriculation a été demandée par M. Beguem N'Djaghame, professeur demeurant à Lomé s/c M. Nikabou Gbati B.P. 20406 Lomé au bar Carrefour de l'amitié suivant réquisition du 04 janvier 1991, n° 15183.

Le jeudi 30 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Totsivi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 a 54 ca, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par les lots n°s 1047 et 1047 bis, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par une rue en projet de 14 m, et à l'ouest par la route de Totsivi dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nikabou Adja, épouse Beguem, professeur demeurant à Lomé s/c M. Nikabou Gbati B.P. 20406 Lomé au bar Carrefour de l'amitié suivant réquisition du 04 janvier 1991, n° 15184.

Le jeudi 09 décembre 1993 à 08 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 06 a 65 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 976, au sud par le lot n° 972, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par le lot n° 973 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwami Evoda inspecteur primaire demeurant et domicilié à Lomé (inspection Lomé-Ouest) rue Cébévito. Tél 21-31-16 suivant réquisition du 26 juin 1991, n° 15433.

Le mercredi 15 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 88 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 313, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 310 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouglblénu Akouétégan, fonctionnaire demeurant à Lomé-Bè s/c de préfecture du Golfe, suivant réquisition du 13 septembre 1991, n° 15549.

Le vendredi 3 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1443, au sud par les lots n°s 1440 et 1441, à l'est par le lot n° 1448 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gnassounou Victor Lokossou Kouassi, Enseignant demeurant à Lomé s/c de M. Agboklu, service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1991, n° 15567.

Le jeudi 16 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 1303, au sud par le lot n° 1310, à l'est par les lots n°s 1305 et 1308 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kowou Gemega Novideto Abla, commerçante, demeurant à Bè-Anfamé Tél. 21-13-91 Lomé, suivant réquisition du 18 novembre 1991, n° 15642.

Le jeudi 16 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 01 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 1307, 1314, 1309 et 1312, et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été

demandée par la dame Agbodjan Elivi, née Doé, commerçante demeurant à Lomé Tél. 21-13-91 suivant réquisition du 18 novembre 1991, n° 15643.

Le mercredi 22 décembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 26, à l'est par une parcelle de M. Folly et le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 24 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Akplo Akuavi Dora, directrice de l'Etablissement "AFRO 2000" demeurant à Lomé 4 Avenue Maman N'Danida s/c de M<sup>e</sup> Afèkèè A. Johnson, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 22 janvier 1992, n° 15717.

Le mardi 7 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par le lot n° 693, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 695 et à l'ouest par le lot n° 691 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Wolou Olowodé, Comptable au Fonds de la CEDEAO, demeurant à Lomé-Tokoin Super-Taco Tél. 21-62-69, suivant réquisition du 4 mai 1992, n° 15869.

Le lundi 6 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié-Bolou Kpemé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 116 ha 23 a 17 ca, connu sous le nom de Kpeyi et borné au nord par la route Gblainvie-Klokpoé, au sud par la propriété Kodzo Assigbé, à l'est par les propriétés Kodzo Nyaté, Houmadé Atsou, Akakpo Agodey et à l'ouest par les propriétés Boto Akassou Koffi et Atokpla Agbewoazan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tomety Koffi, Consul du Togo au Cameroun demeurant à Douala (Cameroun) de passage à Lomé Tél. 21-70-39 s/c Davon K. Fiavi Sce des Domaines Lomé, suivant réquisition du 29 mai 1992, n° 15896.

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 86 ca, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 806, au sud par le lot n° 808, à l'est par le lot n° 815 bis et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Pratt Lovetta M. C., épouse Atabou,

garde enfants, demeurant à Lomé Kodjoviakopé 17, Rue de la Kozah Tél. 21-08-90, suivant réquisition du 1<sup>er</sup> juin 1992, n° 15903.

Le jeudi 2 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 38 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 24, au sud par le lot n° 27, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 25 dont l'immatriculation a été demandée par M. Ehah Kokou Grégoire, chef de vente TOBACO Exporters International, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité Tél. 21-51-85 ou 21-61-53, suivant réquisition du 4 juin 1992, n° 15906.

Le vendredi 17 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 49 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 17, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 14 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Kpétigo Ablavi Novitowou, secrétaire dactylographe, demeurant à Lomé s/c M. Gninahi Harouna Voirie de Lomé, suivant réquisition du 9 juin 1992, n° 15916.

Le mercredi 15 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 11 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 683 et à l'est par le lot n° 685 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sodogas Tonadé Ayivi, fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé s/c de M. Agbemabiassé Komlan, secrétaire du chef Djidjolé-Lomé Aflao-Gakli, suivant réquisition du 15 juin 1992, n° 15920.

Le mardi 21 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 06 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 205, au sud par les lots n° 209, 210 et 211, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le n° 207 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Maboudou Komla, Infirmier d'Etat au CHU-Tokoin demeurant à Bè-Klikamé Tél. 21-48-93 s/c Davon Koffi Fiavi, sce des Domaines Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1992, n° 15965.

Le vendredi 10 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Kélégougan, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Ali-Kopé et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 1 073 et 1 074, au sud par les lots n<sup>os</sup> 1 077 et 1 078, à l'est et à l'ouest par des rues de 16 m dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dovi Dodzi Yawo, agent d'affaires demeurant à Lomé Tél 26-12-45, suivant réquisition du 27 juillet 1992, n° 15984.

Le vendredi 10 décembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Kélégougan, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 a 42 ca, connu sous le nom de Ali-Kopé et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 1 060 et 1 062, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dovi Dodzi Yawo, agent d'affaires, demeurant à Lomé Tél. 26-12-45, suivant réquisition du 27 juillet 1992, n° 15985.

*Conservateur de la propriété foncière*  
**Germain Kelleba BALLEBAKO**

